Périodes de formation en milieu professionnel : Non, ce n’est pas « le métier qui rentre » !

lundi 7 septembre 2026, par CGT

Sans cesse, l’enseignement professionnel est sommé d’accroître les liens avec le monde économique. L’entreprise serait formatrice et les PFMP l’alpha et l’oméga de la formation professionnelle initiale.

Alors que les décès se sont multipliés ces derniers mois, la dangerosité des stages est niée. Les réponses institutionnelles ne sont pas à la hauteur. Le plan Santé Travail 2026/2030 manque d’ambition et déresponsabilise le patronat. Si du côté de la ministre déléguée le droit de retrait est évoqué, son éventuelle adoption est renvoyée aux conclusions d’un « conseil national de la refondation pour l’attractivité de la voie professionnelle » qui semble mort-né ! Il n’y a pas de fatalité et des solutions existent pour protéger la jeunesse. Nous les avons portées dans les séances du comité de suivi de la réforme de la voie professionnelle consacrées aux PFMP et à la réécriture de la circulaire de 2016. Le ministre doit rendre ses arbitrages mi-septembre. Pour l’instant la sécurisation des PFMP n’est envisagée que du point de vue de la prévention, sans véritables moyens ni heures dédiées. Autant dire que c’est insuffisant et qu’il est indispensable de se mobiliser pour obtenir une diminution et une réelle sécurisation des PFMP !

PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL
NON, CE N'EST PAS « LE MÉTIER QUI RENTRE » !

VOIE PRO

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

SEPTEMBRE 2026

NE PAS PERDRE LA SANTÉ OU LA VIE EN PFMP !

Sans cesse, l'enseignement professionnel est sommé d'accroître les liens avec le monde économique. L'entreprise serait formatrice et les PFMP l'alpha et l'oméga de la formation professionnelle initiale. Alors que **les décès se sont multipliés ces derniers mois, la dangerosité des stages est niée. Les réponses institutionnelles ne sont pas à la hauteur.** Le plan Santé Travail 2026/2030 manque d'ambition et déresponsabilise le patronat. Si du côté de la ministre déléguée le droit de retrait est évoqué, son éventuelle adoption est renvoyée aux conclusions d'un « **conseil national de la refondation pour l'attractivité de la voie professionnelle » qui semble mort-né** ! Il n'y a pas de fatalité et des solutions existent pour protéger la jeunesse. Nous les avons portées dans les séances du comité de suivi de la réforme de la voie professionnelle consacrées aux PFMP et à la réécriture de la circulaire de 2016. Le ministre doit rendre ses arbitrages mi-septembre. Pour l'instant la sécurisation des PFMP n'est envisagée que du point de vue de la prévention, sans véritables moyens ni heures dédiées. Autant dire que c'est insuffisant et **qu'il est indispensable de se mobiliser pour obtenir une diminution et une réelle sécurisation des PFMP!**

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DES PFMP VA ÉVOLUER

RÉÉCRITURE DE LA CIRCULAIRE DE 2016

Les périodes de formation en milieu professionnel font partie intégrante de la formation. **Elles sont définies à l'article L. 124-1 du code de l'éducation** : *« Les PFMP (…) correspondent à des périodes temporaires de mise en situation en milieu professionnel au cours desquelles l'élève (…) acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'une certification et de favoriser son insertion professionnelle».* **Et elles sont encadrées par la circulaire de 2016 qui va être réécrite.** La CGT Éduc'action vous tiendra informée des changements majeurs qui en découleront, quant à leur exploitation pédagogique, leur sécurisation et la lutte contre leur caractère discriminant.

LE PARCOURS DU OU DE LA COMBATTANT-E

Présenter les PFMP comme un moyen de mieux insérer les jeunes, se heurte à la réalité que connaissent et subissent les élèves et les enseignant-es des LP. En effet, les PFMP reproduisent les inégalités du marché du travail et sont donc :

- **DIFFICILES À TROUVER ET DISCRIMINANTES**
- **DÉPENDANTES DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE**
- **PAS TOUJOURS BIEN ENCADRÉES**
- **PEU FORMATRICES CAR LES TÂCHES DEMANDÉES SONT RÉPÉTITIVES,**
- **LES ÉLÈVES NE SONT PAS FORMÉ-ES À UN MÉTIER MAIS À UN POSTE DE TRAVAIL**

A ces difficultés , il faut ajouter que l'entreprise poussée par des impératifs de productivité **peut s'avérer dangereuse pour les élèves.**